Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 91 (1940)

Heft: 4

Nachruf: Nos morts
Autor: Fritschi, A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en une fois, ni le peuplement restant ni le recrû ne souffrent du débardage; en outre, l'étroitesse relative permet un ensemencement naturel suffisant en sapin qui, les pentes étant exposées au nord, peut concurrencer victorieusement l'épicéa. Quelques années plus tard, l'enlèvement de la bande voisine viendra donner à cette dernière essence la lumière qui lui est nécessaire, et le mélange se réglera alors dans des proportions normales.

Sans qu'il soit besoin d'étudier longuement la question, il est fort aisé de voir les grands avantages de cette seconde méthode sur la première. Contrairement à ce que nous avons montré tout à l'heure, aucun arbre n'aura ici à souffrir du débardage, si cette opération est conduite avec soin. De même, le rajeunissement pourra prospérer dès le début, n'ayant jamais été abîmé soit par l'abatage, soit par le débardage de vieux bois. Enfin, le but poursuivi est pleinement atteint, beaucoup mieux que dans le premier cas. En résumé : exploitation beaucoup plus facile, proportion de bois de service sérieusement augmentée, rajeunissement (dont celui du sapin blanc) plus sain, plus complet et plus vigoureux. En outre, ce qui est aussi à considérer, les contrôles effectués par les agents officiels étaient de beaucoup simplifiés et les nombreuses réclamations que suscitait la première méthode étaient automatiquement éliminées.

Pour nous qui sommes habitués à agir avec plus de prudence, et qui cherchons par tous les moyens à ménager le peuplement, le sous-bois et surtout le sol forestier, ce traitement n'en reste pas moins bien brutal; dans ces régions où, répétons-le, les conditions sont bien différentes de ce qu'elles sont chez nous, cela a certainement marqué un sensible progrès sur la méthode utilisée auparavant. Il ne lui aura manqué que la paix pour pouvoir se répandre.

G.-H. Bornand.

NOS MORTS.

† Werner Kobelt, ancien inspecteur forestier communal à St-Gall.

Le 10 janvier dernier est décédé, à Bühler (Appenzell Rh. Ext.), âgé de 79 ans, M. Werner Kobelt, ancien inspecteur des forêts de la commune de St-Gall. S'étant retiré de ses fonctions il y a quelques années seulement, il n'a pu jouir que peu de temps des loisirs de la retraite.

Fils d'un paysan de la commune de Marbach (St-Gall), il fit ses classes primaires dans ce village. Il commença sa carrière forestière en suivant un cours cantonal de gardes, après lequel lui fut confié le triage forestier qui comprend sa commune d'origine. Bien doué et faisant preuve de beaucoup de zèle, il fut autorisé à suivre les cours de la section d'arpentage du technicum cantonal de Winterthour. Peu fortuné, il sut se débrouiller en donnant des leçons à quelques cama-

rades. Devenu géomètre, il fut occupé pendant quelque temps au bureau du géomètre Wild, à Thusis, à des arpentages de forêts. Puis, il réussit à entrer à l'école forestière de Zurich et y acheva avec succès ses études.

Peu après l'aboutissement de son stage pratique, soit en 1889, il est nommé inspecteur forestier du demi-canton des Rhodes Intérieures, poste qu'il revêtit durant 15 ans. En cette qualité, il eut à



Werner Kobelt, anc. inspecteur forestier communal 1861—1940

s'occuper de questions agricoles et d'améliorations foncières. Activité très variée, au cours de laquelle il acquit une expérience étendue, même dans le domaine du droit, qui lui fut fort utile plus tard. Et que ce protestant se soit trouvé si bien à l'aise au milieu d'une population catholique, voilà qui prouve en faveur, tant de W. Kobelt que de cette population et de ses autorités.

En 1904, Kobelt est nommé inspecteur forestier de l'arrondissement de St-Gall. C'était l'homme indiqué pour ramener de l'ordre dans une situation passablement embrouillée. — Quand, en 1917, l'inspecteur des forêts de la commune de St-Gall, M. Martin Wild, donna sa démis-

sion, il fut admis que le choix de W. Kobelt comme son successeur allait de soi. A cette époque, les forêts de la ville de St-Gall se trouvaient en très bon état; aussi ce poste était-il alors très attirant. Mais déjà trois ans après le début de son activité, le nouvel inspecteur eut à supporter une grosse déception : les dégâts en forêts causés par le terrible coup de fœhn du 5 janvier 1919. Dégâts dont eurent à souf-frir beaucoup de boisés de la Suisse orientale. Pour ceux du canton de St-Gall, ce fut une vraie catastrophe, spécialement dans les environs de la ville de St-Gall. La possibilité de plusieurs années fut rasée d'un seul coup. Et ce fut aussi une déroute complète dans les plans d'exploitation. — Le façonnage des bois abattus et leur vente s'étendirent sur une période de plusieurs années.

Kobelt fut très touché et peiné par ces malheureux événements. Au demeurant, il était bien l'homme indiqué pour gérer les affaires du domaine forestier de la ville de St-Gall, comprenant, en outre, une scierie, une usine d'imprégnation et quelque 40 domaines agricoles. Ses expériences d'antan lui furent d'un précieux secours. Il fit face courageusement et avec résignation aux difficultés contre lesquelles il dut lutter. Il sut entretenir les relations les plus courtoises avec ses supérieurs de l'autorité communale. Au cours des excursions en forêt avec ceux-ci, il s'entendait admirablement à faire triompher le point de vue le plus favorable à la forêt. Populaire dans le vrai sens du mot, il était fort estimé de tous ceux qui le connaissaient. — Il fit partie de la commission fédérale d'expropriation; bien souvent, dans des cas difficiles, il fut choisi comme expert par le Tribunal fédéral.

Le défunt n'a pas pris une part active à la vie politique, sans toutefois s'en désintéresser. Les événements du temps actuel n'ont pas manqué d'impressionner beaucoup le chaud patriote qui s'abritait en lui.

Le défunt, depuis de nombreuses années, n'assistait que rarement aux réunions des forestiers suisses; ceux de la génération actuelle ne le connaissaient pas. Mais tous ceux qui l'ont connu honoreront sa mémoire et conserveront de ce cher collègue disparu le souvenir le meilleur.

A. Fritschi.

(Trad. d'après une notice de la Zeitschrift.)

COMMUNICATIONS.

Un ennemi du lierre.

A maintes reprises, on a mentionné dans les colonnes du « Journal forestier suisse » les méfaits du « malagnou » (Arvicola glareolus Wagn.), ce campagnol polyphage qui se multiplie dans des proportions énormes, présentant parfois un caractère d'invasion et qui anéantit souvent des plantations d'essences forestières les plus diverses, en particulier des cultures de mélèze.

Une espèce voisine, non moins prolifique, cause des dommages